

# On évaluera le tronc commun avant de le prolonger jusqu'à 15 ans

ENSEIGNEMENT La note qui inquiète les inconditionnels de ce volet du Pacte

► Un projet de texte prévoit d'évaluer le tronc commun en primaire avant de le prolonger en secondaire.

► De quoi inquiéter les puristes, mais aussi de rassurer la base.

Les puristes, en tout cas les inconditionnels d'un tronc commun jusqu'à 15 ans, avalent leur café de travers depuis quelques jours. Une note, circulant dans les cercles suivant le Pacte d'excellence, présente un tableau plutôt sombre pour l'avenir de ce point essentiel. En gros, elle évoque une évaluation du système à la fin de la 6<sup>e</sup> primaire, dont le résultat pourrait entraîner une suspension de l'allongement à 15 ans. Bref, cette note serait une arme de choix pour abattre une des principales avancées du Pacte. Info ou intox ?

Avant de répondre, il est important de rappeler le contexte. Parmi toute une série de points, le Pacte comporte deux volets essentiels. D'une part, la réforme de la gouvernance des écoles (davantage d'autonomie, clarification de la charge des enseignants, contrat d'objectifs...). D'autre part, l'allongement du tronc commun d'une année, soit jusqu'à 15 ans au lieu de 14 aujourd'hui.

Sur ce point, l'enjeu est clair : en prolongeant d'un an la formation commune, on retarde la rélegation dans des filières techniques de toute une série d'élèves en difficulté. « Pour mémoire, témoigne un professeur, la majorité des jeunes fréquentant un enseignement qualifiant ou profes-

sionnel n'y sont pas arrivés par choix. » L'objectif d'un « tronc commun pluridisciplinaire et polytechnique » jusqu'à 15 ans ne vise pas seulement à retarder l'heure de l'orientation mais surtout à donner à chacun la possibilité de se confronter aux techniques, à l'art, aux métiers manuels... Pour ensuite prendre sa voie avec lucidité. Dans cette perspective, de nombreuses équipes réécrivent en ce moment les référentiels de compétence visant à répartir la matière de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire.

Parallèlement, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est occupé à mettre au point un « code de l'enseignement » rassemblant et toilettant la forêt de textes légaux organisant le secteur. Vaste entreprise, partiellement consacrée à l'organisation du tronc commun. Il met noir sur blanc le calendrier (lire ci-contre) et précise à ce stade : « Toutefois, l'organisation de la 3<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire en tronc commun est conditionnée à un arrêté du gouvernement pris au plus tard au 31 décembre 2024 (NDLR : à ce moment le tronc commun touchera la sixième primaire), après évaluation des effets de la nouvelle organisation de l'enseignement sur les premières cohortes d'élèves. »

« Les résultats concluants seront donc une condition suspensive à l'aboutissement de la réforme du tronc commun, craint une note parallèle partagée par des acteurs du Pacte. Que restera-t-il alors de cette avancée majeure avec une telle porte ouverte au détricotage de ce point essentiel du Pacte ? »

**On évaluera l'organisation du tronc commun**

**en primaire avant de décider de le prolonger jusqu'à 15 ans**

Au-delà de l'émotion, il est intéressant de comprendre qui ce texte est susceptible de « rassurer ». Un peu tout le monde, en fait. La base par exemple, soit des professeurs du secondaire qui redoutent de voir des élèves « traîner » un an de plus dans le général actuel (mais qui n'appréhendent pas le changement de paradigme en cours). Aussi le personnel de l'enseignement technique qui va perdre dans l'aventure pas mal d'emplois. On pourrait également toucher des syndicats qui défendent bec et ongles le tronc commun mais qui - sans toujours l'avouer - savent qu'ils auront du mal à faire avaler la pilule à leurs troupes.

Dans la foulée, on donne consciemment ou inconsciemment des gages au MR appelé à la rescousse pour voter la réforme séparant les rôles d'organisateur de l'enseignement public et de régulateur de l'ensemble : alors que le MR ne veut pas du tronc commun, ce texte pourrait aussi être de nature à le tranquilliser.

Par contre, il est un élément qui devrait, lui, apaiser les puristes : l'organisation d'une année générale supplémentaire en lieu et place d'une année truffée

d'options techniques générera les substantielles économies (50 millions par an en vitesse de croisière) indispensables pour financer d'autres mesures du Pacte. Pas sûr donc que l'on va s'en priver si facilement...

De son côté, l'entourage de la ministre de l'Éducation joue la transparence : « L'évaluation du tronc commun est prévue dans le texte même du Pacte, il s'agit juste ici de trouver les mots pour

la mettre en œuvre. Elle permettra de donner des gages à ceux qui en ont peur, elle ramènera nuance et sérénité. Pour le reste, ce texte est une pièce à casser. Nous ne sommes qu'au début de la discussion. Discussion qui a d'ailleurs eu lieu jeudi midi, en présence des acteurs du Pacte. L'objectif est d'améliorer l'implémentation du tronc commun, pas de dire, dans six ans, stop ou encore. » ■

ERIC BURGRAFF

## LE CALENDRIER

### Début en 2020

Le texte balise clairement l'implémentation du tronc commun jusqu'à 15 ans : la nouvelle organisation pédagogique s'appliquera à la 3<sup>e</sup> année du maternel et aux deux premières années du primaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Ensuite, l'entrée en vigueur suivra la cohorte d'élèves fréquentant la 2<sup>e</sup> année primaire en 2020-2021. Elle s'étendra à la 3<sup>e</sup> année du primaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021, à la 4<sup>e</sup> année au 1<sup>er</sup> septembre 2022, à la 5<sup>e</sup> année au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et à la 6<sup>e</sup> année au 1<sup>er</sup> septembre 2024. La réforme se prolongera ensuite dans l'enseignement secondaire selon la même logique (rentrée 2025 pour la 1<sup>re</sup> secondaire, 2026 pour la 2<sup>e</sup> et 2027 pour la 3<sup>e</sup>). A mesure que les règles du tronc commun entreront en vigueur, elles remplaceront les dispositions organisant l'année scolaire concernée.

E.B.